

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 06/2024

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le six février deux mille vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Damien Lamboley, Adrien Carret, Alain Arnaud, Xavier Collonge, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur

Excusés : Maryline Trichard, Aurélien Laruicci

Alain Arnaud a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 1^{er} février 2024

Objet : Opération : Extension de l'école Bernard Pivot et du restaurant scolaire – Réévaluation du coût

M. le maire expose au conseil que l'opération d'extension de l'école Bernard Pivot et du restaurant scolaire a été lancée par la délibération 21/2023 du 6 juin 2023 pour un montant estimé des travaux à 480 000 € HT.

Selon les derniers plans proposés et l'analyse du bureau d'étude, le montant des travaux a été réévalué à 590 000 € HT. Monsieur Le Maire propose donc de solliciter les subventions sur la base de cette nouvelle estimation.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, :

- **Décide d'accepter** la sollicitation des subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat sur la base de 590 000 € HT
- **Précise** que les crédits nécessaires au règlement des dépenses relatives à la présente délibération seront prélevés au chapitre 20/21/23, **opération 2301**.

PERRIN Jean-Charles,
Maire



ARNAUD Alain
Secrétaire de séance

A blue ink signature, likely of Alain Arnaud, is written in a cursive style.

Date de télétransmission en préfecture : 08/02/2024 Date de publication sur le site Internet 08/02/2024
--